

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND GUÉRET**

Publié le 23/09/21

**Extrait
du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'espace André Lejeune de Guéret, Mmes et MM. les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mmes Delphine BONNIN-GERMAN, Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER MM. Erwan GARGADENNEC, Henri LECLERE, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, MM. Jean-Luc BARBAIRE, Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN. Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA.

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Guy ROUCHON à M. Philippe BAYOL, M. Bernard LEFEVRE à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Olivia BOULANGER à M. Henri LECLERE, M. Benoît LASCOUX à Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Christophe MOUTAUD à M. Henri LECLERE, Mme Françoise OTT à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Véronique VADIC à Mme Corinne TONDUF, Mme Ludivine CHATENET à Mme Annie ZAPATA, Mme Célia BOIRON à M. Alex AUCOUTURIER Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI à M. Pierre AUGER.

Étaient excusés : M. Philippe PONSARD.

Étaient absents : Mme Véronique FERREIRA DE MATOS.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 1

Nombre de membres votants : **53**

Secrétaire de séance : M. Alex AUCOUTURIER.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-FIEL : NOUVEAU DEBAT PORTANT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE AMENDE

Rapporteur : M. Jean-Luc MARTIAL

Contexte

**PUBLIE LE 6/07/23
MIS EN LIGNE LE 6/07/23**

2.1 Urbanisme – Documents d'urbanisme

Lors du précédent Conseil Communautaire du 29 juin dernier s'est tenu le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du projet de révision du PLU de Saint Fiel.

Pour rappel, celui-ci définit entre autre « les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements..., le développement économique..., retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune », conformément à l'article L 151-5 du code de l'urbanisme.

Dans un courrier reçu le 12 août 2021, les services de l'Etat ont fait quelques observations et demandes de précisions concernant les objectifs stratégiques en matière de consommation foncière à vocation d'habitat et de développement économique sans pour autant remettre en cause l'économie générale du projet :

Le projet de PADD joint en annexe a été corrigé et les objectifs stratégiques précités ont été précisés en page 18 et 19 :

- Objectif n° 1 : « Conforter l'attractivité résidentielle à vocation d'habitat en maîtrisant la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en respectant une enveloppe foncière plafond de 16 hectares... »,
- Objectifs n° 2 : « valoriser les espaces d'activités existants en lien avec la politique économique du Grand Guéret... en respectant une enveloppe foncière plafond de 7 hectares »

En application de l'article L 153-12 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de débattre sur les orientations générales du PADD modifié du projet de PLU de Saint-Fiel ; et
- de prendre acte de la tenue de ce débat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Pour Absence et Empêchement

Le 1^{er} Vice-Président

Eric BODEAU



A large, stylized handwritten signature in blue ink.